

<https://enseignants.se-unsa.org/Services-de-sante-scolaire-le-SE-Unsa-en-audience-a-la-DGESCO>



Enseignants de l'Unsa

# Services de santé scolaire : le SE-Unsa en audience à la Dgesco

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : mercredi 21 octobre 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

À la suite du rapport de la Cour des comptes (notre article [ICI](#)), le directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco) Édouard Geffray a retenu une des préconisations : créer des services de santé scolaire. À priori, rien de tout cela ne concerne la psychologie puisqu'elle n'est pas répertoriée comme profession médicale ou paramédicale. Sauf que le Cour des comptes recommande d'y intégrer les psychologues de l'Éducation nationale. Nous sommes donc intervenus auprès de la Dgesco pour connaître les intentions du ministère à ce sujet et faire connaître la position des PsyEN de l'Unsa.

En effet, à la lecture de l'audition du Dgesco à l'Assemblée nationale, l'inquiétude est de mise : la création de services de santé scolaire permettrait, selon Édouard Geffray, de « rassembler les différents professionnels » et de « coordonner les métiers », afin « d'assurer une bonne coopération des professionnels autour de l'enfant ». Si ce dernier suit scrupuleusement les recommandations de la Cour des comptes, il y inclut les PsyEN, ce que nous refusons.

Rappelant que nous n'appartenons pas davantage au champ médical qu'au champ social, nous avons également indiqué qu'il n'était pas question, pour nous PsyEN, que nos actes soient dictés par une prévalence médicale qui induirait inévitablement une pathologisation de la difficulté scolaire. Nous avons également rappelé que nos missions ne pouvaient se limiter à la passation de tests psychométriques, le plus souvent (re-)commandés par les médecins et que le risque était grand d'être placés sous la tutelle de ces professionnels.

Il nous a été répondu que l'Assemblée nationale n'avait évoqué lors de cette audience que des questions strictement médicales, autour de la répartition des rôles entre médecins et infirmiers scolaires et qu'il n'avait alors été nulle question de psychologie. Cependant, la Dgesco reconnaît qu'il est nécessaire de repenser le modèle organisationnel de la chaîne décisionnelle au niveau national, voire académique, en termes de prise en charge des difficultés scolaires, notamment pour ce qui concerne les difficultés d'apprentissage.

En d'autres termes, rien n'est prévu concernant les PsyEN. Si tel était le cas, la Dgesco nous a assuré que les organisations syndicales seraient sollicitées pour participer à l'élaboration d'un projet.

En ces temps particulièrement troublés de pandémie et d'atteinte à l'exercice de la pédagogie (cf. l'assassinat de Samuel Paty dans l'exercice de sa mission), les PsyEN sont plus que jamais sollicités. Notre mission de soutien aux équipes pédagogiques et éducatives requiert plus que jamais notre présence au plus près des collègues enseignants. Pour cette raison et toutes celles évoquées par ailleurs, nous ne pourrions que nous opposer à appartenir à un service de santé décentralisé.

Les CIO permettent déjà l'accueil de tous hors les établissements scolaires car les publics qui les fréquentent peuvent être autonomes dans leurs déplacements. En revanche, les enfants rencontrés dans les écoles, parfois à leur propre initiative, dépendraient de leurs parents pour accéder aux services des PsyEN si ces centres existaient. La proximité relationnelle est donc indispensable pour cette spécialité de la psychologie à l'École.